



Mise en location d'un appartement

Par **barcelona-blabla**, le **16/06/2020** à **10:15**

Bonjour,

Nous allons bientôt faire l'achat d'une maison mais nous souhaiterions conserver notre appartement actuel afin de le mettre en location. Je pense faire la gestion moi-même pour le moment (sans passer par une agence immobilière). Est-ce qu'il y a des documents juridiques à mettre en place avant la mise en location ou est-ce que je peux directement mettre une annonce en ligne et commencer les visites ?

Par **morobar**, le **16/06/2020** à **10:28**

Bonjour,

Vous devez remettre à tout candidat à la location 40 kgs de papiers divers, diagnostics immobiliers, état de ceci et cela, règlement de copropriété le cas échéant...

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2066>

En commençant par évier auprès de la commune si vous devez en faire la déclaration à celle-ci et demander une autorisation (c'est selon la zone géographique).

Vous devez monter un dossier d'instruction vous permettant de vérifier les documents émis par le candidat, car s'ils sont faux, ce n'est pas de nature à permettre la résolution du bail.

Par **Lag0**, le **16/06/2020** à **10:56**

[quote]

En commençant par évier auprès de la commune si vous devez en faire la déclaration à celle-ci et demander une autorisation (c'est selon la zone géographique).

[/quote]

Des explications ici :

<https://www.anil.org/aj-autorisation-prealable-declaration-mise-en-location/>